



ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché public

**AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE L'HÔTEL DE VILLE DE MAROMME
ET D'UN PARC URBAIN**

LOT N°

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

MODE DE PASSATION : PROCÉDURE ADAPTÉE

Suivant articles L2120-1 2° ; L2123-1 , R2123-1 du code de la commande publique
constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du
3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

Identifiant du marché public : MPMAPA-2024-09

**Maître d'ouvrage
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès - BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00**

⚠ ATTENTION

Pour le cas spécifique du présent document, quel que soit le type de signature choisi par le soumissionnaire, il doit obligatoirement respecter les exigences suivantes : Parapher (toutes les pages de l'AE) * ; Correctement remplir l'AE* ; Correctement remplir le bordereau des prix* ; Indication du lieu et date de signature pour l'opérateur économique* ; Nom, prénom(s) et qualité du signataire* ; La signature de l'opérateur économique précédée de la mention "Lu et approuvé"

LE NON RESPECT DE CES EXIGENCES ENTRAINE L'ÉLIMINATION AUTOMATIQUE DU CANDIDAT, SON OFFRE SERA CONSIDÉRÉE IRREGULIÈRE ET INSUSCEPTIBLE DE RÉGULARISATION.

Pour simplifier la procédure, le présent document contenu dans le DCE et signé au titre du marché engage le candidat qui adhère aux clauses et spécifications du marché ; il ne devient contractuel que dès sa signature suivie de sa notification par le maître d'ouvrage.

Article premier DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1- Objet de la consultation

La présente consultation vise à l'attribution d'un marché de travaux, passé sous la forme d'une procédure adaptée, en application des articles L2120-1 2° ; L2123-1 , R2123-1 du code de la commande publique (CCP).

La présente consultation s'inscrit dans une démarche d'achats responsables avec pour fondements la prise en compte de la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux dans les marchés publics et une commande publique éthique et socialement responsable.

Le candidat qui soumissionne devra montrer un réel engagement qui se traduira dans son offre par des propositions concrètes et adaptées à l'objet de la consultation conformément aux attendus du Dossier de Consultation.

Le Marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : VRD, ECLAIRAGE
- Lot 2 : ESPACES VERTS, JEUX, MOBILIERS, SERRURERIE

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot (s)	Tranches	Désignation de la tranche
1	TF	Tranche ferme
	TC01	Tranche optionnelle n° 1
	TC02	Tranche optionnelle n° 2
2	TF	Tranche ferme
	TC01	Tranche optionnelle n° 1
	TC02	Tranche optionnelle n° 2

Le candidat a la possibilité de déposer une offre pour chaque lot.

2- Lieu d'exécution

Le marché public sera exécuté dans la ville de Maromme à l'adresse suivante : SQUARE NORDERSTEDT - Place Jean Jaurès, 76150 MAROMME.

3- Mode de passation

Procédure adaptée, en application des articles L2120-1 2° ; L2123-1 , R2123-1 du code de la commande publique.

4- Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire.

5- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont indiquées dans le Règlement de Consultation.

NB : les documents du marché sont prioritaires sur tout autre document que le candidat joindra à son offre.

Cet acte d'engagement correspond* :

Au lot N° du marché public ;

À l'offre de base.

*Case à cocher obligatoirement***

*Case à cocher si nécessaire**

6- Délai d'affermissement des tranches optionnelles

L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à la décision du maître d'ouvrage de l'affermir. Le pouvoir adjudicateur est engagé sur la tranche ferme du marché, le titulaire est, quant à lui, engagé sur la totalité des tranches, y compris les tranches optionnelles dès lors qu'elles sont affermies.

L'affermissement des différentes tranches optionnelles interviendra dans un délai maximum de 2 ans à compter du démarrage des travaux de la tranche ferme, matérialisé par la date fixée dans l'ordre de service de démarrage. La décision d'affermissement du maître d'ouvrage est notifiée par lettre recommandée avec demande d'acté de réception ou par toute notification électronique justifiant de la réception effective de la décision.

À l'issue de ce délai de 2 ans, sans décision d'affermissement du maître d'ouvrage, l'offre de la tranche optionnelle est réputée caduque. Il ne sera pas accordé au titulaire une indemnité d'attente ou de dédit en cas d'inexécution de la tranche optionnelle.

Article 2 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès BP 1095
76153 MAROMME Cedex
Téléphone : 02.32.82.22.00

1- Désignation du signataire du marché

Monsieur le maire de la ville de Maromme, Monsieur David LAMIRAY, ou son représentant dûment habilité, conformément à la délibération N°1 en date du 24 juin 2024 du Conseil municipal, notamment en son troisième point, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres, passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Acte soumis au contrôle de légalité le 28/06/2024, visé et rendu exécutoire par les services préfectoraux le 28/06/2024.

2- Comptable assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.
Service de gestion comptable (SGC) de Maromme - Déville-lès-Rouen
3 impasse des tisserands, BP 1088
76150 Maromme
02 35 74 20 21

3- Autres intervenants dans le marché

Voir article 3 du RC.

Article 3 IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT INDIVIDUEL OU DU GROUPEMENT

1- Engagement du candidat

Je soussigné :

Nom et prénom(s).....*

Qualité du signataire :*

Téléphone :* E-mail :*

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de l'entreprise :

.....*

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) regroupant l'ensemble des clauses à caractère technique régissant ce marché ;
- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Et conformément à leurs clauses, engage l'entreprise, sur la base de son offre, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus :

Nom de l'entreprise*

L'adresse de l'entreprise exécutant le marché :

.....*

Téléphone : E-mail*.....*

N° de SIRET.....* N° A.P. E.....*

Agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la personne publique :*

.....*

.....*

.....*

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du :(Joindre DC1*)

Groupement solidaire

Groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire non solidaire

Engage l'ensemble des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement : la liste des membres du groupement est jointe au présent document contenant le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

1.1- Engagement en matière environnementale

Je déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à l'environnement et m'engage à les respecter scrupuleusement, et à fournir, à la demande de la ville de Maromme ou du maître d'œuvre, et dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de mes obligations environnementales.

1.2- Engagement en matière sociale

Je déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Je m'engage, si je suis déclaré attributaire de ce marché, à :

- Réserver, dans l'exécution du marché, 5% du total d'heures travaillées du lot, tel qu'indiqué dans le cahier des clauses administratives particulières ;
- Fournir, à la demande de la ville de Maromme ou du maître d'œuvre, et dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

À exécuter les prestations demandées aux prix forfaitaires globaux indiqués ci-dessous*.

Bordereau des prix, valant offre du soumissionnaire TRANCHE FERME (TF) :

MONTANT TOTAL HT DE LA PRESTATION	€ HT
TVA (Taux de.....%)	€
MONTANT TOTAL TTC DE LA PRESTATION	€ TTC

Montant HT de la prestation en lettres :

.....
*

Bordereau des prix, valant offre du soumissionnaire TRANCHE OPTIONNELLE n° 1 (TC01)

MONTANT TOTAL HT DE LA PRESTATION	€ HT
TVA (Taux de.....%)	€
MONTANT TOTAL TTC DE LA PRESTATION	€ TTC

Montant HT de la prestation en lettres :

.....*

Bordereau des prix, valant offre du soumissionnaire TRANCHE OPTIONNELLE n° 2 (TC02)

MONTANT TOTAL HT DE LA PRESTATION	€ HT
TVA (Taux de.....%)	€
MONTANT TOTAL TTC DE LA PRESTATION	€ TTC

Montant HT de la prestation en lettres :

.....*

MON OFFRE ME LIE (Tranche ferme) pour la durée de la validité des offres indiquée dans le règlement de la consultation, soit **120 jours**.

MON OFFRE ME LIE (Tranche optionnelle) pendant un délai maximum de 2 ans à compter du démarrage des travaux de la tranche ferme.

La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** sera remplie par le candidat à l'appui de son offre figurant dans cet acte d'engagement mais ne constitue pas un document contractuel.



***Mention obligatoire**

En cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

2- Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du cocontractant, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part ou de son sous-traitant.

Le cocontractant est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect des délais d'exécution du marché.

Le cocontractant est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

3- Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix après prestations faites et à assurer au prestataire toutes facilités pour lui permettre de réaliser ses prestations dans de bonnes conditions.

Article 4 PRIX

Les prix sont :

Forfaitaires

1- Nature et forme du prix

- Nature du prix

Le prix du présent marché est réputé ferme, définitif et non révisable.

- Forme du prix

Le prix est forfaitaire et rémunère le titulaire pour l'ensemble des prestations. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu des travaux.

2- Bordereau des prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois Mo. Le cocontractant établit le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire établi ci-dessus.

Article 5 DURÉE ET EXÉCUTION DE LA PRESTATION
1- Durée

La durée d'exécution du marché public est de 8 mois à compter de :

- La date de notification de l'ordre de service.

2- Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission d'un ordre de service après notification et se termine dès la fin de la prestation de travaux au terme de la durée du présent marché public ou au terme de la décision de réception définitive des travaux.

L'ordre de service est une décision administrative qui précise les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations qui constituent l'objet du marché, dès sa réception par le titulaire, il s'engage à le compléter et le signer, puis retourner ledit document au pouvoir adjudicateur par la même voie que celle utilisée pour sa notification.

3- Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 19 du CCAG-Travaux 2021.

Article 6 PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

.....

Compte à créditer

Numéro :

Code Banque :

Code guichet :

Clé :

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :

1- AVANCE (Article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance Non Oui

(Cocher la case correspondante)

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par la personne publique conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Article 7 ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Le soumissionnaire au marché (individuel ou chaque membre du groupement), déclare sur l'honneur (cocher la case correspondante) * :

entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles [L2141-1](#) à [L2141-5](#) et [L2141-7](#) à [L2141-11](#) du code de la commande publique ;

Dans l'hypothèse où le soumissionnaire (individuel ou chaque membre du groupement) est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé soit, de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles [L2141-1](#) à [L2141-5](#) et [L2141-7](#) à [L2141-11](#) du code de la commande publique ;

avoir produit à l'appui de ma candidature, les déclarations sur l'honneur prévues aux articles [R3123-16](#) à [R3123-19](#) et [R2143-3](#) à [R2143-4](#) du code de la commande publique ;

que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles [L2141-4](#) du code de la commande publique, dans le respect des articles [L2242-1](#), [L1132-1](#), [L8211-1](#) et suivants du code du travail.

que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles [L8221-3](#), [L8221-5](#) et [L8241-1](#) du code du travail.

être en règle au regard des articles [L5212-1](#) à [L5212-11](#) du code du travail concernant des travailleurs handicapés.

Article 8 DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

L'ensemble des pièces constitutives de la candidature et de l'offre sont énumérées dans le RC du présent marché.

Article 9	SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DÛMENT HABILITÉ
------------------	---

1- Signature du marché par le titulaire individuel :
Fait en un seul original,

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* [Précédée de la mention " Lu et approuvé "]

(*) *Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.*

2- Signature du marché public en cas de groupement :
Fait en un seul original,

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (Article R.2142-23 ou article R.2342-12 du code de la commande publique) :
 [Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

.....*

Date de l'habilitation nécessaire :

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* [Précédée de la mention " Lu et approuvé "]

(*) *Le signataire (mandataire) doit avoir le pouvoir d'engager tout le groupement.*

Article 10 ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Fait en un seul original,

■ Désignation de l'acheteur

VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès - BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R.2391-28 du même code (nantissement ou cession de créance)

Monsieur Romuald VAN-HUFFEL, Directeur des Ressources financières et des affaires générales

02.32.82.22.23 - romuald.vanhuffel@ville-maromme.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de Maromme, ou son représentant dûment habilité.

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

À : Maromme

Le/...../.....

Signature du Pouvoir Adjudicateur habilité par la délibération N°1 en date du 24 juin 2024,

Date d'effet du marché : La date de notification du marché public.

Article 11 NOTIFICATION

La notification est effectuée par le biais du profil d'acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation, dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil d'acheteur, à l'issue de ce délai.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

À.....le.....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

À.....le.....

Signature du titulaire

Article 12 NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCE

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....€ HT /€ TTC

En lettres HT.....

2 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....€ HT /€ TTC

En lettres HT

Et qui doit être exécutée par*

En qualité de : Membre d'un groupement d'entreprises Titulaire du marché

Le présent exemplaire unique est établi pour : La cession de créance Le nantissement

Fait à Maromme, le

LE MAIRE

DAVID LAMIRAY

Cadre réservé à l'administration

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....